

ARRÊTÉ GPEC-2025-390 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de OUISTREHAM

Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération du 29 janvier 2018 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'arrêté GPEC-2021-122 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DENOUAL William	Adjoint technique	01/11/2025
LECHEVALIER Jennifer	Adjoint technique	01/11/2025

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LECARPENTIER Sylvie	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/11/2025
TERRASSE Catherine	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/11/2025
CHEVARIER André	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/11/2025
TESSIER Pascal	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/11/2025

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PIRIOU Lauren	Adjoint administratif	01/11/2025

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
HUET Christophe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/11/2025

Avancement au grade de : animateur principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LECOMTE LEGRAND Claire	animateur	01/11/2025

Avancement au grade de : Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LOPEZ SANCHEZ Nuria	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	01/11/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à OUISTREHAM, le 15/10/2025

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

Le Maire



Romain BAIL